

Séance du 13 Septembre 2002

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire

DECIDE

- l'acquisition des parcelles E 1379 et E 1381 d'une contenance de 275 m² au prix de 2475 €
l'acquisition des parcelles situées B 496 et B 497 d'une contenance de 57 m² au prix de 513.00 € en vue de l'élargissement des routes du Bété et Sur le Cé
- l'acquisition d'une parcelle située aux Jourdils C 284 d'une contenance de 1410 m² au prix de 12901.50 €
- de retenir les prestations et les caractéristiques pour la réalisation de la numérotation des rues, chemins et habitations du village : fourniture et pose de panneaux de rues avec armoiries, fourniture de plaques émaillées de numéro de maison pour un montant de TTC de 40 578.65 €
- de retenir l'affermage comme mode de gestion du Service de l'Eau potable, pour une durée de 12 ans, dans le cadre de la procédure de renouvellement de délégation de service de l'eau
- d'approuver les rapports annuels 2001 de la SAUR, délégataire du service des eaux et du SIVOM de la région de Cluses
- de retenir l'Ent.Charveys et Mauris pour un contrat d'entretien et de ramonage des chaudières de tous les bâtiments communaux.
- d'attribuer la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en souterrain du réseau France TELECOM, secteur des Combes au Bureau d'Etudes INFRAROUTE

EMET UN AVIS FAVORABLE

- sur le projet d'extension de l'établissement SOCOPA à Bonneville

ACCEPTÉ ET APPROUVE

- le déclassement d'une portion du chemin rural dit "Des Pierriers" après avoir pris connaissance des conclusions de l'enquête d'utilité publique
- les modifications des statuts du SIVOM DE LA REGION DE BONNEVILLE suite à :
 1. l'adhésion de la Commune de Mont-Saxonnex à la création de la nouvelle carte "Affaires sociales" au sein du SIVOM
 2. le transfert de son siège fixé au 56 Place de l'Hôtel de Ville -74 Bonneville
 3. la possibilité de faire des appels d'offres dans le cadre de la procédure des marchés publics
 4. l'extension de la compétence voirie: Aménagement et entretien (signalisation, goudronnage, élagage, curage des fossés, élargissement, etc...) ainsi que la facturation interne
- La création de la nouvelle « carte » au sein de la compétence « Epuration des eaux usées » du SIVOM DE LA REGION DE CLUSES

DONNE SON ACCORD

- pour une participation financière de la Commune pour la réparation d'un réservoir d'eau au Bété.

Le Maire informe des travaux en cours et de l'installation du skate-park dans le courant du mois d'octobre.